

## Communiqué de Presse



### Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### **La Branche des Services de l'automobile se positionne paritairement pour la relance économique et sociale dans le cadre de la crise sanitaire. FO Métaux est signataire.**

La Fédération FO Métaux vient de signer une délibération paritaire qui définit une position paritaire pour la relance économique et sociale dans le cadre de la crise sanitaire.

**Le texte paritaire souligne une fois de plus l'importance de la branche des Services de l'automobile dans l'économie, composée de 142 000 entreprises, dont une immense majorité de TPE et PME (95 %), de 500 000 emplois non délocalisables (94 % en CDI), et formant 60 000 jeunes chaque année.**

Les organisations signataires considèrent que la bonne santé de la filière (automobile) dans son ensemble est soumise à la bonne santé de la filière « aval », la réussite industrielle de l' « amont » dépendant notamment de la relation avec la clientèle et les usagers portée par l' « aval ».

Devant l'urgence d'une situation dans laquelle « 30 % des entreprises craignent la faillite et 40 000 à 50 000 emplois non délocalisables sont menacés de disparition si les mesures adéquates ne sont pas mises en œuvre » très vite, **les partenaires sociaux de la branche enjoignent les pouvoirs publics de mettre en œuvre un plan de relance automobile adapté aux entreprises des Services de l'automobile et rappellent la place essentielle du dialogue social.**

Les signataires appellent les pouvoirs publics à :

- prolonger les mesures de soutien à l'activité partielle au moins jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- adapter ces mesures aux entreprises, **afin de préserver 100 % des emplois de la branche** ;
- défiscaliser les heures supplémentaires dans le cadre de la relance ;
- soutenir financièrement les entreprises de la branche incapables de faire face à leurs obligations, pour le paiement de leurs cotisations sociales et fiscales ; **ceci afin d'éviter faillites et pertes d'emplois** ;
- soutenir le dispositif de formation professionnel de la branche en prolongeant le dispositif FNE-formation jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- soutenir l'alternance à la rentrée 2020 par une aide à l'embauche et des prises en charge de cotisations sociales ou fiscales d'origine légale ;

- soutenir financièrement des actions de digitalisation des formations ; **le mot d'ordre paritaire est qu'« il est préférable de former plutôt que de licencier ».**
- ne pas alourdir les taxes des organismes assureurs paritaires ;
- réguler les tarifs des assureurs pour éviter une inflation tarifaire.

FO Métaux s'inscrit parfaitement dans cette démarche de préservation du tissu économique et des emplois sur notre territoire, par l'action responsable des partenaires sociaux.

Paris, le 20 mai 2020

Contact : Jean-Yves SABOT, Secrétaire Fédéral de la branche des Services de l'automobile : 06 82 66 64 63